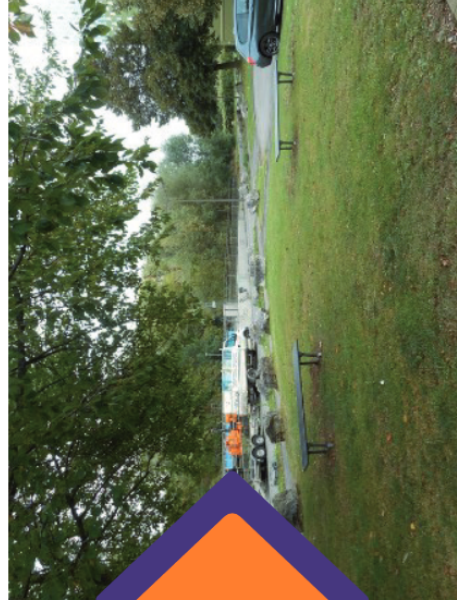
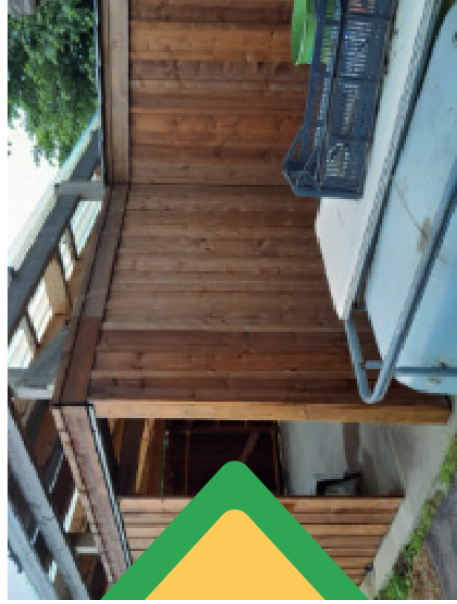




Provinces Françaises



Jardins Gréveaux Montplaisir

INFORMATIONS ET CONTACT

Hôtel de ville

Place du Docteur Pierre-Forest
Service politique de la ville

03 27 53 43 27
03 27 53 75 57

Plus d'infos sur
ville-maubeuge.fr



AVEC VOUS POUR MAUBEUGE



- > Athenas I et II
- > Écrivaîns
- > Epinette
- > Joyeuse I et II
- > Montplaisir
- > Provinces Françaises
- > Sous-le-Bois
- > Présidents

Objectifs du dispositif Ftu

- participer à l'ambition régionale Rev3 développant les initiatives citoyennes qpv 2024 à 2030
- améliorer le cadre de vie des quartiers
 - apporter une réponse rapide aux envies d'agir des habitants
 - valoriser l'exercice de la citoyenneté

Cofinancement maximal par micro-projet : 50/50 Région et Ville à hauteur de 25 000 € ht

Les micro-projets doivent répondre à un besoin local, à un intérêt collectif et l'amélioration du cadre de vie en favorisant la participation active des habitants

Nature des projets éligibles

- Aménagements paysagers
- Aménagements de plein-air
- Projets concourant à la transition énergétique et environnementale
- Mise en valeur architecturale et patrimoniale du quartier
- Interventions sur la gestion des espaces délaissés
- Micro travaux d'aménagements et locaux

Les projets doivent être réalisés **sur le patrimoine communal**. Si l'intervention porte sur le domaine privé (terrains bailleurs, par exemple), les projets feront l'objet d'une convention.



Espace bibliothèque Mdh Sous le bois



Fresque Sous-le-bois

Ce projet concerne les quartiers « Politique de la Ville »

Tout habitant peut déposer un projet FTU dès lors que ce dernier est d'intérêt public et collectif.

Chaque demandeur retire un dossier type FTU au service Politique de la Ville (hôtel de ville).

Le dossier est ensuite transmis au service Politique de la Ville pour vérification, avant une expertise par les services techniques.

Après avis, le dossier est présenté au Comité de Gestion pour décision.



Jardins partagés



Jardin intergénérationnel crèche Prouette Epinette

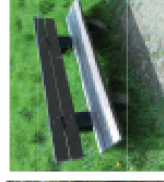
Constitution et mission du Comité de Gestion

Il est composé d'élus, bailleurs, associations, habitants et services techniques.

Le comité se réserve le droit de donner un avis sur l'entreprise en charge de réaliser les travaux.

Chaque demande devra être accompagnée d'un devis détaillé pour son éventuel financement.

La réalisation de l'action est portée par la Ville. Les travaux peuvent être effectués par une entreprise extérieure.



La Flamenne Montplaisir



Rond-point du Square Montplaisir